



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 avril 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BALSON

Convocation envoyée le 10 avril 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 82
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Brigitte CHAVANCE
Madame Brigitte POPARD	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline TONOT
Madame Aziza AGLAGAL	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Nouredine ACHERIA	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Philippe NEYRAUD	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie BERTILLON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Didier RELOT
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Monique BAYARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur François DESEILLE	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Axel SIBERT	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
 Madame Isabelle BARDIN pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
 Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Organisation de la 4ème édition des Assises Territoriales de l'Agroécologie et de l'Alimentation (ATAA) les 21 et 22 septembre 2026 - Convention avec Dijon Bourgogne Tourisme et Congrès

Le conseil métropolitain du 27 novembre 2025 a permis d'acter le principe de tenir à Dijon la 4^{ème} édition des Assises Territoriales de l'Agroécologie et de l'Alimentation. Cet évènement organisé en biennale au niveau national se tiendra à Dijon les 21 et 22 Septembre 2026. Il rassemblera environ 800 participants, parmi lesquels des représentants des collectivités locales, de l'État, du monde agricole, des entreprises de la filière alimentaire, des chercheurs, des experts, des étudiants, des élus et des acteurs associatifs et citoyens. Plus de 40 intervenants de niveau national et international sont attendus pour les séances plénières. L'appel à contributions a remporté un grand succès puisque près de 400 contributions ont été déposées par plus de 600 contributeurs.

La sélection organisée par le Secrétariat Permanent et le Conseil scientifique et Technique des Assises a mobilisé 40 experts-évaluateurs et permis de retenir près de 250 interventions. Pour la première fois, les Assises s'ouvrent à l'international en accueillant 6 délégations étrangères. Les partenaires dijonnais de l'évènement ont proposé 27 visites de terrain pour le 22 septembre matin permettant d'accueillir 450 visiteurs en parallèle des sessions d'ateliers. Pour gérer dans les meilleures conditions possibles l'inscription (justificatifs compris), le parcours du participants (83 ateliers et 25 visites au choix) et la présence de plus de 800 participants attendus, Dijon métropole souhaite faire appel aux compétences de l'Office de Tourisme Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès pour :

- Élaborer une offre « congrès » attrayante et pratique
- Acquérir et gérer un outil digital de gestion des choix du congressiste (ateliers, visites de terrain) et d'inscription compatible avec les règles de la comptabilité publique
- Assurer une prestation d'accompagnement individualisé des congressistes inscrits en dernière minute ou rencontrant des difficultés d'inscription
- Assurer l'encaissement pour le compte de la métropole des frais d'inscription forfaitaire (100€/personne pour deux jours). Les sommes sont intégralement reversées à Dijon métropole
- Assurer la mission de tiers gestionnaire pour les frais de bouche de la soirée conviviale des congressistes au « brunch des Halles ». Chaque convive s'acquittera de la somme forfaitaire de 30€/repas. Les sommes sont intégralement reversées au traiteur retenu pour le repas du lundi soir 21 septembre.

Pour ce faire, Dijon métropole doit passer une convention de partenariat avec Dijon Bourgogne Tourisme et Congrès, fixant les missions de chacune des deux parties et les échanges financiers entre les deux organismes. Le coût de la prestation assuré par Dijon Bourgogne Tourisme et Congrès est évalué à 25.000€ TTC, somme forfaitaire déjà comprise dans le budget prévisionnel des dépenses de cette manifestation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de confier** à Dijon Bourgogne Tourisme et Congrès la gestion des inscriptions aux 4^{èmes} assises Territoriales de l'Agroécologie et de l'Alimentation qui se tiendront à Dijon les 21-22 septembre 2026 ;
- **d'approuver** la convention de partenariat jointe en Annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires de 25.000€ TTC forfaitaire seront prélevés sur l'exercice en cours inclus dans le plafond de dépenses déjà fixés par la délibération du conseil métropolitain du 27 novembre 2025.

SCRUTIN POUR : 85
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 3 PROCURATION(S)

**Madame Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Monsieur François REBSAMEN,
Président de Dijon Métropole**